



Bouches du Rhône
collectif CGT
AESH/AVS

AESH, AVS, Pour notre statut, pour un vrai salaire **Action intersyndicale** **le 6 février**

Portons ensemble nos revendications !

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement mène une opération appelée "concertation nationale sur l'École inclusive" et rendre ses conclusions le 11 février 2019. Le ministère prétend vouloir "rendre attractif le métier d'AESH, lui donner des perspectives d'avenir" mais ne propose aucune mesure concrète pour y arriver. Au contraire, le gouvernement semble s'orienter vers davantage de dégradation des conditions d'emploi des AESH. Quant à la concertation, celle-ci n'est en fait que de l'affichage, il n'y a aucun dialogue social : les AESH/AVS restent les oubliés du système éducatif.

La fin de la précarité des AESH/AVS n'est pas au programme du ministère !

Les seules pistes évoquées par le ministère sont celles d'un second employeur, la déconcentration maximale et la mutualisation :

- Au lieu d'augmenter les salaires et de prendre en compte la pénibilité de leur métier, sous prétexte de leur octroyer un salaire décent voire un taux plein, il envisage d'élargir les tâches déjà nombreuses des AESH au périscolaire et à l'extrascolaire au bon vouloir des communes.

Les AESH/AVS veulent un salaire meilleur, pas d'un second employeur !

- La généralisation de l'expérimentation des dispositifs PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) ne pourra qu'accentuer les inégalités et la pression hiérarchique en aggravant les conditions de travail que subissent les AESH notamment en multipliant leurs affectations. L'accentuation de la mutualisation des moyens pour gérer la pénurie d'AESH se fera au détriment d'une réelle aide individuelle des élèves.

Les AESH/AVS exigent d'être titulaires, pas d'être multi-tâches et toujours plus précaires !

Loin de déprécier et de faire avancer les droits des AESH/AVS, les mesures envisagées par le gouvernement accentueront la précarité.

Pour la CGT Educ'action, l'urgence est de répondre aux revendications des personnels AESH en terme d'évolution de leur statut, d'une professionnalisation de leur fonction, d'une réelle revalorisation salariale, de formation et de conditions de travail. Les AESH/AVS subissent aujourd'hui de plein fouet la précarité, des salaires de misère et sont contraint·es pour la majorité à des temps incomplets.

Au cours de la "concertation", la CGT Educ'action a rappelé ses exigences :

- La reconnaissance de ce métier indispensable par un statut de fonctionnaire avec une titularisation des personnels exerçant actuellement en CUI, CDD ou CDI.
- La nécessité que les AESH et AVS payé·es en moyenne 700€ voient leurs compétences, leur profession reconnue par une vraie revalorisation salariale portée à 1,4 fois le SMIC avec un réel déroulement de carrière.
- Tous les personnels qui le souhaitent doivent bénéficier d'un temps plein et d'un salaire à 100%, sans annualisation, ni modulation, ni périscolaire. Le temps de service en côte à côte élèves doit prendre en compte la pénibilité du métier et être réduit pour permettre des temps de concertation-préparation-formation-régulation.
- Pour faire face à l'insuffisance en terme d'accompagnement des élèves, les recrutements doivent augmenter afin de couvrir tous les besoins et permettre d'améliorer l'inclusion. Nous refusons la mutualisation à outrance des moyens AESH et AVS faite au détriment de l'inclusion des élèves et des



conditions de travail des personnels.

Une concertation qui n'en a que le nom.

Des objectifs "rendre attractif, donner des perspectives d'avenir" qui ne sont que des mots.

Aucune avancée pour les AESH et AVS ne sera gagnée sans notre mobilisation.

Avec l'intersyndicale nationale, la CGT Éduc'action appelle les personnels à se mobiliser pour faire avancer leurs droits, améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail.

Appel intersyndical

CGT-ÉDUC'ACTION - FSU - FO - SUD ÉDUCATION - SGEN-CFDT - UNSA

Métier et reconnaissance professionnelle des AESH, c'est tout de suite !

Le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ont lancé en octobre une concertation sur l'école inclusive dont un pan concerne l'avenir du métier d'accompagnant. Les premières pistes lancées pour les accompagnants des élèves en situation de handicap sont loin de correspondre aux attentes de milliers de ces personnels précaires qui subissent de plein fouet des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés, des salaires bas, une absence de reconnaissance professionnelle, qui les conduisent souvent à renoncer à leur emploi. La mise en place de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et l'extension de l'accompagnement aux activités hors temps scolaire ne sont pas une réponse à cette situation de précarité. C'est pourquoi nous sommes dans l'attente de mesures fortes qui bénéficieraient à la fois aux personnels concernés, aux élèves accompagnés et à l'ensemble de l'école.

Cela passe par :

- une revalorisation immédiate des salaires ;
- le versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- la création d'un véritable statut pour les AESH ;
- des emplois stables, pérennes et reconnus ;
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- le droit de pouvoir travailler à temps complet ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail.

Nous appelons d'ores et déjà à une mobilisation nationale unitaire le mercredi 6 février avant les arbitrages ministériels. Localement nous appelons les AESH à se réunir pour débattre ensemble et à se rassembler devant les DSDEN, rectorats et préfectures pour porter leurs légitimes revendications.

Le 6 février, rassemblons-nous dans l'unité pour exiger :

- **Une augmentation immédiate de nos salaires**
- **Un statut de fonctionnaire pour les AESH et AVS avec la titularisation de tou-tes.**
- **L'ouverture immédiate de négociations au niveau académique pour améliorer les conditions de travail des AESH et AVS**



**Rendez-vous de mobilisation
des personnels AESH et AVS :
Mercredi 6 février à 14 h à Marseille**

**Devant l'Inspection Académique (DSDEN) des Bouches du Rhône
28 Bld Charles Nédelec (100m de la gare Saint Charles)**